Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_10-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	18
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	26 janvier 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	2 février 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, Mme FOLL Corinne, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie. M. BOUCHAUDON Raphaël, M. FERRY- WILCKZECK Thomas.

Absents excusés : M. PARMENTELOT Marc, M. JASLET Nicolas, Mme POTIN Annie.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine, Mme POTIN Annie à M. BOUCHAUDON Raphaël, M. JASLET Nicolas à M. LEPIVERT Jean-Michel.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Madame Frédérique GAUDIOSO

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_10-DE

2026-10 : Création de vestiaires sportifs - Demande de subvention DETR-DSIL
Rapporteur : Madame la Maire

Madame la Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune a pour projet de créer de nouveaux vestiaires ainsi qu'un boulodrome. Ce projet fait l'objet d'une inscription au titre du Contrat Rural de Relance et de Transition Écologique et s'inscrit dans la stratégie du projet de territoire « Petite Villes de Demain » portée par la commune.

Afin de répondre aux normes fixées par la fédération et compte tenu de la vétusté des vestiaires existants, les élus ont décidé de créer de nouveaux vestiaires sportifs avec intégration de panneaux photovoltaïques, de toilettes publiques et de locaux de rangement pour diverses associations.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**	**dont montant accessibilité (catégorie 2/B)**	**dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)**
Honoraires			46 798€	
Travaux			922 887,84€	
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**969 685,84€**		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**Sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
DETR		Sollicité	210 000€	**22%**
DSIL		Sollicité	484 842,92€	**50%**
Sous-total aides publiques			***694 842,92€***	***72 %***
Part de la collectivité	Fonds propres		274 842,92€	**28 %**
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**969 685,84€**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_10-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'attribution par l'Etat de subventions visant à financer les travaux permettant l'amélioration du cadre de vie,

Vu l'inscription du projet au titre de la programmation de la convention ORT PVD et du CRRTE,

Considérant la volonté de la municipalité de créer de nouveaux vestiaires sportifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (18 « POUR », 3 Abstentions : M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. PARMENTELOT Marc)

D'approuver

- la réalisation du projet présenté estimé à 969 685,84 € HT.

- le plan de financement exposé.

D'autoriser

- Madame la Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ou toute autre subvention et appel à projet à venir.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

MAIRIE DE SAINT-JOUAN-DES-GUERETS (I. et V.)